



Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat • Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat



La FEMIP au service du bassin méditerranéen Promouvoir le développement du tourisme

La Banque européenne d'investissement (BEI), qui soutient activement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, les projets relatifs au tourisme, vient d'achever une analyse des stratégies et des politiques menées, dans ce secteur, dans les neuf pays partenaires méditerranéens¹ et en Turquie².

En raison des ressources naturelles et culturelles dont dispose la région, de l'agrément de son climat et de la proximité de marchés importants, le tourisme est pour elle un important moteur de la croissance. Le potentiel singulier de développement qu'offre cette activité a incité les pouvoirs publics et les opérateurs privés à construire des infrastructures et à mettre en place des services destinés à répondre à toute une gamme de demandes du marché. L'on observe, cependant, de grandes différences d'un pays à l'autre : si le tourisme connaît une croissance substantielle en Égypte, en Jordanie, en Turquie, en Tunisie et au Maroc, son taux de progression est moins élevé, voire négatif, en Algérie, en Israël, au Liban ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Malgré les tensions politiques qu'ont connues certains pays partenaires méditerranéens, le taux de croissance global, mesuré par le nombre d'arrivées de touristes, s'est élevé, en 2006, à 12 % et les dépenses de ces derniers ont crû à un rythme encore plus soutenu. Ces taux de croissance (deux fois supérieurs à la moyenne mondiale) sont certes impressionnants, mais les arrivées de touristes enregistrées dans les pays partenaires méditerranéens ne représentent que 4,5 % du total mondial. L'Égypte, la Syrie, la Tunisie et le Maroc accueillent 80 % des arrivées de touristes dans l'ensemble de la région et représentent 81 % des dépenses touristiques qui y sont réalisées.

À propos de la FEMIP

La Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) regroupe l'ensemble des instruments d'intervention de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans les pays partenaires méditerranéens.

Opérationnelle depuis octobre 2002, elle est aujourd'hui l'acteur de référence du partenariat financier entre l'Europe et la Méditerranée, avec près de 7,3 milliards d'EUR de financements mis en place entre octobre 2002 et décembre 2007.

Sur la période 2007-2013, la FEMIP dispose de 8,7 milliards d'EUR pour soutenir des projets dans les neuf pays partenaires méditerranéens. S'y ajoutent 2 milliards d'EUR au titre du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen II ainsi que des ressources provenant du budget communautaire pour les activités d'assistance technique et de capital-investissement.

La FEMIP favorise la modernisation et l'ouverture des économies des pays partenaires méditerranéens. Elle concentre son action autour de deux axes prioritaires : le développement du secteur privé et la création d'un environnement favorable à l'investissement.

¹ L'Algérie, la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie.

² Financée par le Fonds fiduciaire de la FEMIP, l'étude est disponible sur le site Web de la BEI sous la rubrique Publications (<http://www.bei.org/publications>).

	Arrivées de touristes en 2006 (millions)	Taux de croissance annuel moyen 2001-2006	Dépenses touristiques en 2006 (millions d'USD)	Taux de croissance annuel moyen 2001-2006	Arrivées de touristes en 2010 (millions)	Taux de croissance annuel moyen 2006-2010
Algérie	1,4	11,2	173,000	11,2	2,7	14,4
Égypte	9,1	14,8	6,896	8,9	12,2	7,5
Cisjordanie et bande de Gaza	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Israël	1,8	13,3	1,912 ¹	8,9	2,4	10,7
Jordanie	3,2	6,5	2,004 ¹	17,1	4,7	10,0
Liban	1,1	11,7	Na	Na	1,6	14,9
Maroc	6,6	8,5	6,276	18,8	10,0	19,4
Syrie	8,0 ¹	24,0	2,332 ¹	23,0	12,6	16,3
Tunisie	6,6	5,4	2,193	5,1	8,7	7,0
Turquie	19,8	15,5	18,154	15,9	33,2	15,0
Total	57,6	12,2	39,957	13,0	88,1	11,6

¹ Données de 2005.

Source : Conseil mondial du tourisme et des voyages (WTTC) et prévisions officielles des pays partenaires méditerranéens pour les arrivées de touristes en 2010.

Arrivées de touristes et dépenses touristiques dans les pays partenaires méditerranéens et en Turquie de 2001 à 2006 et prévisions d'arrivées de touristes de 2006 à 2010

Dans les pays partenaires méditerranéens, le tourisme représente souvent la première source de devises et la première activité au sein du secteur privé de l'économie. Cela est particulièrement vrai pour l'Égypte, le Maroc, la Syrie et la Tunisie. Reconnaisant la capacité du secteur touristique à générer des recettes et à créer de l'emploi, les pouvoirs publics lui accordent le statut de secteur économique prioritaire.

Les pouvoirs publics comme les opérateurs et investisseurs privés ont bien compris le potentiel singulier de développement qu'offre le tourisme. La progression déjà enregistrée n'est qu'un commencement et la croissance du secteur devrait s'accélérer dans les prochaines années. Selon les prévisions officielles, le nombre d'arrivées de touristes dans la région devrait presque doubler d'ici à 2010 et pourrait représenter 5,5 % du total mondial. Toutefois, pour atteindre cet objectif, la stabilité économique et politique de la région et la poursuite du

développement des installations touristiques sont des conditions essentielles.

Tous les pays partenaires méditerranéens ont fait de la diversification des produits un volet essentiel de leur stratégie, et ce dans le but d'accroître la compétitivité et la valeur ajoutée de leurs activités touristiques. L'objectif visé est de développer les segments du marché générant davantage de recettes et d'augmenter l'emploi dans le secteur. Une autre tendance importante est la conjugaison d'activités touristiques et d'activités immobilières, une pratique déjà assez répandue en Égypte et au Maroc et qui s'est développée plus récemment en Algérie. Certains facteurs continuent néanmoins de freiner la croissance du tourisme et il importe d'y remédier. L'étude a identifié sept champs d'action pour promouvoir le développement du tourisme.

Sept champs d'action

1. Formation, professionnalisme et mise en valeur des ressources humaines.

La qualité du service et la mise en valeur des ressources humaines sont des facteurs essentiels pour l'essor futur du tourisme, mais ils exigent une étroite collaboration entre secteur public et secteur privé.

2. Sensibilisation à trois niveaux : a) les gouvernements et le système politique, b) les employés potentiels et les étudiants et c) le grand public. Sensibiliser le public local à l'importance du tourisme et créer une « culture » du service sont des tâches difficiles, mais indispensables pour assurer la croissance du secteur.

3. Services touristiques – Normes internationales. Les nouvelles définitions des zones touristiques doivent inclure des lignes directrices et des concepts en ce qui concerne les produits, l'image de marque et le niveau de service que la zone touristique en question doit offrir. Il faut étudier la mise en place de systèmes de notation et de classification inspirés des normes internationales.

4. Développement des PME – Enracinement du tourisme dans l'économie locale. Une partie de la valeur ajoutée potentielle risque de se perdre, s'il n'est pas tenu compte du développement des PME, en particulier en ce qui concerne les sites culturels et les sites naturels. L'analyse de la chaîne de valeur aux différents niveaux – national, régional et local – est une voie à suivre pour enraciner le tourisme dans les économies locales.

5. Commercialisation, promotion et recherche-développement. Les stratégies de commercialisation et de promotion sont souvent faibles et les maigres fonds disponibles ne sont pas alloués de manière optimale. Les activités de commercialisation doivent pouvoir s'appuyer sur la recherche et sur des données statistiques valables.

6. Structures institutionnelles optimales pour le développement du tourisme. Il a été établi que les systèmes et structures institutionnels, de même que les questions de paix et de sécurité, constituent des enjeux majeurs pour le développement du tourisme.

7. Pays à croissance limitée. Pour quatre pays, le développement rapide du tourisme serait l'un des « dividendes de la paix ». Ces pays pourraient tirer des enseignements utiles de l'expérience des autres pays de la région et éviter ainsi les facteurs limitant le développement du tourisme.

Le tourisme continue à offrir aux pays partenaires méditerranéens un potentiel important de développement économique et social. Cependant, si la plupart des pays possèdent des atouts touristiques, ils souffrent par ailleurs d'un certain nombre de faiblesses qui limitent leur capacité à en tirer profit. Les études réalisées montrent clairement qu'il n'est pas nécessaire, pour surmonter ces faiblesses, de réaliser de grands programmes d'investissement. Un redéploiement des ressources existan-

tes devrait généralement suffire et, là où de nouveaux investissements s'imposent, ils sont d'ampleur modeste et les secteurs public et privé s'en partageront la réalisation. Nombre de problèmes peuvent déjà trouver leur solution au sein même de la région. La coopération et la collaboration entre les pays partenaires méditerranéens devraient profiter à chacun d'eux.

Soutien de la FEMIP au secteur du tourisme

Le tourisme bénéficie du soutien de la FEMIP qui dispose de toute une gamme de produits financiers et non financiers pour répondre aux besoins de projets viables dans l'ensemble de la région.

Tout d'abord, la FEMIP accorde des prêts à long terme pour des projets de grande envergure ainsi que des financements indirects en faveur de projets d'investissement de petite et moyenne dimension. Ces dernières années, elle a appuyé, directement ou par le canal d'intermédiaires financiers locaux, une centaine de projets touristiques situés dans toute la région et qui concernaient aussi bien de petits restaurants que des hôtels « cinq étoiles ».

La FEMIP fournit également des financements sous la forme de capital-investissement pour stimuler les projets touristiques du secteur privé. Les opérations de capital-investissement exercent un impact considérable, d'autant plus qu'il s'agit toujours de financements directs non garantis en faveur du secteur privé. En 2005, la FEMIP a pris une participation de 5 millions d'EUR dans la Société immobilière de la mer (SIM), fonds d'investissement dans le secteur touristique créé au Maroc.

La FEMIP prête par ailleurs son concours aux promoteurs en leur fournissant une assistance technique à différentes étapes du cycle des projets (identification, préparation et mise en œuvre). Ces opérations d'assistance technique sont financées par le Fonds d'assistance technique de la FEMIP, qui utilise des aides non remboursables octroyées par la Commission européenne pour appuyer les activités d'investissement de la FEMIP.

Enfin, la FEMIP œuvre pour une meilleure compréhension des enjeux économiques en Méditerranée en finançant des études en amont des opérations au titre du Fonds fiduciaire de la FEMIP.

Un fonds fiduciaire pour la Méditerranée

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP a été créé en 2004, à la suite d'une décision de la BEI et de plusieurs pays donateurs de mettre en place un fonds spécifiquement destiné aux pays partenaires méditerranéens.

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP a pour objet d'acheminer des ressources vers des projets relevant de certains secteurs prioritaires en vue de soutenir le développement du secteur privé dans le bassin méditerranéen. Deux guichets ont été mis en place à cette fin : l'assistance technique en amont et l'appui au capital-investissement.

Fin décembre 2007, 15 États membres de l'UE et la Commission européenne (CE) avaient contribué au Fonds à hauteur de 34,5 millions d'EUR. Le Fonds fiduciaire de la FEMIP a joué un rôle déterminant dans le financement d'études en amont, offrant une large vision stratégique des questions économiques et financières dans la région.



Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat



Contacts

FEMIP

Les prêts directs et les financements de capital-investissement peuvent être sollicités directement auprès de la BEI. Les demandes relatives au financement de projets de moindre dimension doivent être adressées directement aux institutions financières ou aux banques commerciales auxquelles la BEI a accordé des lignes de crédit. On trouvera une liste des institutions partenaires dans les pays méditerranéens, ainsi que diverses autres informations relatives aux prêts, sur le site Internet de la Banque (www.bei.org/femip).

Les produits de la FEMIP

- Prêts directs à long terme pour des projets de grande dimension (d'un coût supérieur à 25 millions d'EUR)
- Lignes de crédit accordées à des banques intermédiaires qui rétrocèdent les fonds à de petites et moyennes entreprises ou à des collectivités locales réalisant des investissements
- Lignes de crédit accordées à des institutions de microfinance
- Capital-investissement (investissements directs en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des sociétés non cotées, fonds de capital-investissement et co-investissements aux côtés d'intermédiaires locaux)
- Assistance technique pour renforcer la capacité des pays partenaires méditerranéens et des promoteurs et pour financer en amont des études et des activités visant à soutenir l'expansion du secteur privé

Contacts opérationnels :

Claudio Cortese

Directeur - département Pays voisins et pays partenaires

☎ (+352) 43 79 - 86836

✉ (+352) 43 79 - 66898

✉ c.cortese@bei.org

Campbell Thomson

Conseiller pour le secteur du tourisme – département Compétitivité et innovation

☎ (+352) 43 79 - 88544

✉ (+352) 43 79 - 68827

✉ c.thomson@bei.org

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 - 1

✉ (+352) 43 77 04

www.bei.org/femip – ✉ info@bei.org

